

Compte rendu du conseil municipal du 12 Mai 2016

Membres présents : Claude PILLOUD, Jean-Michel SALLAN, Pierre MICHEL, Michelle BRAND, Mélanie JEUNET, Sabine GRILLET, Christine SAILLARD, Thierry BOZZONETTI, Andréanne CHENAVAS, Jean-François PORTE, Ludovic SEIBERT, Stéphane EPAILLY, Georges PROST, Ludovic CRETIN, Marie-Paule LEITAO.

Secrétaire de séance : Thierry BOZZONETTI

1/ Approbation du compte-rendu précédent :

Celui-ci est adopté à l'unanimité

2/ Compte rendu commission, EPCI et syndicats :

Assemblée site nordique du Grandvaux : Les ressources de celui-ci étant en baisse, les tarifs seront revus à la hausse de 0,50€ pour les badges séances.
Une réflexion sera engagée au niveau de la signalétique.

3/ Projet ascenseur de la mairie :

- ✓ Après une visite de l'ascenseur de Prénovel, le conseil municipal retient le projet d'un ascenseur extérieur à vitesse lente (0.15m/seconde) dont la cage extérieure sera vitrée afin d'amener de la lumière dans les couloirs. Celui-ci desservira le secrétariat de mairie, le niveau d'entrée et la cantine.

Coût total de l'ascenseur 38 196€ HT dont :

- devis Michel BENOIT pour la maçonnerie 6 196€ HT
- devis ascenseur extérieur par la société Ermhes 32 000€ HT

La maintenance de l'appareil s'élèvera à environ 800€/an.

Le Conseil Municipal accepte ses devis à l'unanimité moins une abstention et sollicite une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40% minimum du coût.

- ✓ L'arrivée de l'ascenseur étant dans les locaux de la garderie, une commission est prévue afin d'étudier les travaux à prévoir dans cette partie du bâtiment.

4/ Affouage : Attribution mise en stères et livraison/ Tarif de la taxe

Le conseil municipal attribue la mise en stères et la livraison à 2 entreprises au tarif suivant :

- MILLET 20,50€/stère (livraison en fagot)
- PROST GIRARDOT 24€/stère

Vote de la taxe : Le volume et le prix de la mise en stère restant inchangé par rapport à l'année précédente, le conseil décide, à l'unanimité, de conserver la taxe à 38€ le stère pour l'année 2016.

5/ Subventions annuelles aux associations :

3 nouvelles associations sont créées au village :

- ✓ Chaux du bon pied : (club de marche)
- ✓ S.E.Plus QU'UN SPORT : (association caritative contre la sclérose en plaque)
- ✓ Mouv attitude : (association de Zumba)

Le conseil décide de leurs octroyer la subvention de base soit 250€.

Les autres subventions sont renouvelées de la façon suivante :

RC CHAUC DU DOMBIEF	700 €
CLUB DU Pic de l' Aigle	550 €
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES	250 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	250 €
ACCA CHAUX DU DOMBIEF	250 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	250 €
ASSOCIATION ENTRE PARENTHESES	250 €
ESPERANCE NATURE ET PATRIMOINE	250 €
PECHEURS DE LA LEMME	100 €
SOUVENIR FRANCAIS	100 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	100 €

Le Conseil sursoit à décider de la subvention au ski club du Grandvaux : une réunion sera programmée avec les deux communes du Grandvaux soit Saint Laurent et Saint Pierre afin d'être le plus cohérent possible.

6/Renouvellement du bail antenne Orange

Le bail de cette antenne située au terrain de foot arrive à échéance. Orange propose de le renouveler dans les mêmes conditions financières hormis l'augmentation qui sera dorénavant fixe à 1% par an (plutôt que sur l'ICC actuellement).

Le conseil propose de renégocier le montant du loyer à 3 500€ contre 2 995€ proposé par l'opérateur téléphonique.

7/Fonctionnement du musée Faune et Nature

Quelques travaux seront à prévoir avant l'été afin d'ouvrir dans les meilleures conditions.

Margaux SALLAN ne pouvant plus assurer les visites durant la période estivale, le conseil décide de recruter 1 ou 2 jeunes pour la remplacer dans cette fonction.

8/Question diverses

- Courrier région des lacs : les ordures ménagères d'Illay étant collectées par le Sictom de la région des lacs, celui-ci propose à la commune de nommer une personne référente qui servira d'interlocuteur entre les deux collectivités : le conseil désigne Georges PROST pour cette mission.
- Carte avantage jeune : le conseil fixe le montant de cette carte à 3€, avec inscription en Mairie obligatoire avant le 14 juin.
- Chapelle d'Illay : la commission travaux se rendra sur place avec un plâtrier pour évaluer les travaux à réaliser sur la voute en plâtre
- Fête patronale : Une retraite aux flambeaux sera remise au goût du jour pour dynamiser le début de la fête de samedi soir, la commune faisant appel à un groupe d'Arbois et les lampions seront confectionnés par les enfants de l'école.

Fin de séance à 22h30.